

## **CONCOURS « Concours de saint Nicolas »**

### **RÈGLES DU JEU :**

#### **1. Prix du concours**

Les participants au concours peuvent remporter un paquet cadeau d'une valeur de 20 €.

#### **2. Durée du concours**

Le concours se déroule du jeudi 20 octobre 2016 (00 h 01) au jeudi 24 novembre 2016 (23 h 59) inclus.

#### **3. Conditions de participation**

Contrairement à ce qui est exposé au point 5 Règlement du concours, le concours est accessible à toute personne physique âgée de 12 ans au maximum et domiciliée en Belgique ou au grand-duché de Luxembourg.

#### **4. Déroulement du concours**

4.1. La participation au concours s'effectue en naviguant vers le lien du concours sur <http://www.lidl.lu/de/home.htm>. Pour pouvoir participer, il faut disposer du catalogue de saint Nicolas qui est disponible gratuitement dans chaque magasin Lidl en Belgique et au grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le participant doit

- ✓ remplir les informations suivantes sur le formulaire d'inscription : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, e-mail
- ✓ répondre correctement à la question du concours « *Sur quelle page du catalogue de saint Nicolas se trouve le chapeau de Père Fouettard ?* » et
- ✓ répondre à la question subsidiaire « Combien de participations valables seront enregistrées pendant la durée de ce concours ? ».

Seules les personnes remplissant complètement et correctement le formulaire concourent pour le prix.

4.3. À l'issue du concours, cinq gagnants seront sélectionnés parmi les personnes ayant rempli complètement et correctement le formulaire de concours, à savoir les participants qui 1/ ont correctement répondu à la question du concours et 2/ ont correctement répondu à la question subsidiaire ou dont la réponse se rapproche le plus de la réponse correcte.

En cas d'ex aequo, le participant ayant renvoyé le formulaire en premier est le vainqueur.

4.4. Les cinq gagnants seront contactés par téléphone le jeudi 01/12/2016 ou le vendredi 02/12/2016. Si un participant ne peut être joint avant le vendredi 02/12/2016 à 18 h, le prix du participant en question sera annulé. Le cas échéant, un nouveau gagnant sera choisi.

### **Surveillance**

Le présent concours est placé sous la surveillance de Lidl Belgium uniquement.

Le règlement du concours a été déposé pour vérification auprès du bureau d'huissiers de justice Calvo/Schaal, établi au Luxembourg.

## 5. RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. En cas d'imprécisions ou de contradictions, les règles du jeu priment sur le règlement du concours.
2. Ce concours promotionnel est organisé par la société de droit allemand Lidl Belgium GmbH & Co. KG dont le siège social est établi à 74172 Neckarsulm (République fédérale d'Allemagne), Stiftsbergstrasse 1 et qui possède une succursale en Belgique à 9820 Merelbeke, Guldensporenpark 90, Blok J et le numéro d'entreprise 0451.881.923 (appelée ci-après « Lidl »).
3. Le concours se déroule pendant la période définie dans les règles du jeu.
4. Le concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible à toute personne physique âgée de 18 ans au minimum et domiciliée en Belgique ou au grand-duché de Luxembourg. Lidl peut demander une preuve de l'âge d'un participant à tout moment. Les membres du personnel du groupe Lidl ainsi que les membres du personnel des sociétés qui, d'une manière ou d'une autre, sont impliquées dans la conception et/ou la réalisation de ce concours promotionnel ainsi que les personnes vivant à la même adresse et les membres de leur famille directe (parents au premier degré) ne peuvent pas participer au concours. Les membres du personnel et les éventuels collaborateurs du cabinet d'huissiers de justice surveillant le concours ne sont pas non plus autorisés à y participer. Si le participant est âgé de moins de 18 ans, il doit avoir reçu l'autorisation de son représentant légal pour pouvoir participer à ce concours promotionnel. Si un mineur participe au concours, cela signifie qu'il a reçu cette autorisation. Lidl se réserve le droit de demander à tout moment la confirmation écrite de l'autorisation reçue et de la vérifier de toute autre manière ainsi que d'exclure du concours tout mineur qui n'est pas en mesure de fournir cette autorisation immédiatement ou dans un délai raisonnable imposé par l'organisateur du concours.

Tout participant s'inscrit sous son propre nom. La participation sous un ou plusieurs pseudonymes n'est pas autorisée.

Chaque personne a droit, pendant la durée du concours, de participer une fois et de remporter un prix. Dans le cas de plusieurs participations, seule la première participation reçue par Lidl sera prise en considération.Un seul prix peut être remporté par famille. Une famille comprend toutes les personnes domiciliées à une même adresse. Le cas échéant, le prix est attribué au membre de la famille dont la participation a été reçue en premier lieu par Lidl.
5. La participation à ce concours promotionnel implique la reconnaissance et l'acceptation inconditionnelles de ce règlement, sans réserve ni limite, ainsi que de toute décision que Lidl peut prendre en la matière au sens de l'article 20, et de toute décision que l'huissier ou les huissiers de justice devraient prendre. Leurs décisions sont souveraines et irrévocables et aucun recours contre elles n'est possible. En cas de non-respect de l'une des dispositions de ce règlement, la participation est déclarée nulle de plein droit. En cas d'abus, de tromperie ou tricherie, Lidl se réserve expressément le droit d'exclure purement et simplement du concours, et sans jouissance du droit à réparation, le(s) participant(s) concerné(s).
6. Pour participer valablement au concours, les participants doivent suivre les règles et procédures telles que décrites dans ce règlement et dans les règles du jeu. Aucune autre forme de participation n'est valable.
7. En cas d'ex aequo, Lidl détermine ceux qui seront les gagnants.
8. Les réponses ou envois tardifs ne sont pas pris en considération.
9. Les prix sont strictement personnels et donc non transmissibles, non échangeables, non payables en argent (ni en tout ni en partie) ou autres produits ou services, non extensibles et non ajustables et sont également soumis aux conditions générales du fournisseur.

10. Selon les circonstances et les possibilités, Lidl se réserve le droit de remplacer le prix par un prix équivalent.

11. À l'exception des cas prévus dans le présent règlement et/ou dans les règles du jeu, aucune communication écrite, téléphonique ou autre correspondance ayant trait à ce concours promotionnel ne sera échangée, ni pendant le concours ni après sa clôture.

12. Tous les gagnants seront avertis personnellement sur Twitter. Le retard du renseignement de la bonne adresse de livraison ne peut être invoqué contre Lidl. Lidl ne peut être tenu responsable des retards et/ou pertes de courrier.

13. En participant au concours, le gagnant accepte le prix.

14. Les données personnelles des participants sont conservées pour pouvoir annoncer le gagnant de ce concours et pour réaliser des campagnes d'information et de promotion et ne sont pas transmises à des tiers. La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et la loi du 11 mars 2003 sur certains aspects juridiques des services de la société de l'information sont strictement respectées. Chaque participant a le droit de consulter et corriger les informations conservées à son sujet. Chaque participant a également le droit d'être supprimé des fichiers sur simple demande et sans frais. Pour ce faire, le participant doit envoyer un e-mail à « [privacy@lidl.be](mailto:privacy@lidl.be) ».

15. Le participant à ce concours promotionnel, au cas où il gagnerait, autorise Lidl à utiliser son nom, sa photo et toute autre image le représentant (par exemple lors de la remise du prix) pour des actions qui ont un lien avec ce concours promotionnel. Il collaborera sur demande à d'autres activités en rapport avec le concours, et ce, sans autre indemnité que le prix qu'il a gagné. Le concours et les gagnants peuvent être annoncés de différentes manières : notamment via la newsletter de Lidl, via le site Internet de Lidl, via la page Facebook de Lidl, via de la publicité dans les filiales de Lidl, via divers autres canaux de promotion de Lidl et de ses partenaires.

16. LIDL et toute autre personne ou société intervenant dans le concours ne peuvent être tenus civilement responsables pour les dommages – matériels ou immatériels, directs ou indirects – liés à la participation au concours, à l'attribution ou à l'exécution d'un prix.

LIDL n'est pas responsable de l'incapacité de remettre un prix si le participant a renseigné des données de contact inadéquates, incomplètes ou erronées lors de sa participation.

LIDL n'est pas responsable des défauts ou des manquements de la poste et/ou d'entreprises de courrier dans la remise d'un prix, y compris mais sans s'y limiter de tout(e) retard, dommage, grève, perte ou non-transmission d'une notification par courrier recommandé.

L'impression, l'orthographe, la typographie ou autres erreurs ainsi que les problèmes techniques (y compris la communication par e-mail) ne peuvent être invoqués comme motif de quelque obligation que ce soit de la part de LIDL.

LIDL ne peut être tenu responsable des problèmes techniques chez l'opérateur ou un tiers (par exemple le fournisseur d'accès) qui entraîneraient un retard de participation ou la perte des données du participant.

Si LIDL est contraint ou juge nécessaire de reporter, raccourcir ou d'annuler un concours, il ne peut nullement en être tenu responsable d'une quelconque manière.

Si le prix se compose de billets gratuits pour un concert, un film ou un événement, en cas d'annulation ou d'annulation à charge de LIDL, aucune forme de compensation de quelque forme que ce soit ne peut être revendiquée.

LIDL ne peut être tenu responsable d'un défaut du prix ou du fait que le prix ne réponde pas aux attentes créées. Si les objets du prix sont concernés par le système de garantie appliqué aux biens de

consommation, tels que les équipements électriques et électroniques, le droit à la garantie est exercé directement par le fabricant ou l'importateur.

L'exclusion ou la limitation de la responsabilité de LIDL ne porte pas atteinte au fait que Lidl sera en tout état de cause tenu responsable de ses actes délibérés ou négligences graves, ou de ceux de ses salariés ou mandataires, ou du non-respect des principales obligations découlant du cadre du concours.

17. Si une quelconque disposition de ce règlement est déclarée nulle ou est annulée, les autres dispositions de ce règlement resteront pleinement en vigueur.

18. Le participant reconnaît qu'il participe à ce concours promotionnel à ses propres risques.

19. Ce règlement est publié sur le site Internet de Lidl, [www.lidl.be](http://www.lidl.be), et peut être imprimé si souhaité.

20. Tous les cas qui ne sont pas expressément prévus dans ce règlement seront tranchés de façon souveraine par Lidl. Ses décisions seront incontestables et irrévocables.

21. Le présent concours est placé sous la surveillance d'un huissier de justice. Le déroulement strict du concours, l'application scrupuleuse du règlement, la désignation des gagnants et l'attribution des prix ont lieu sous la surveillance de l'huissier de justice.

22. Ce règlement est soumis à la législation belge et est interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en résulteraient ou auraient un lien avec ce concours et ne pourraient être réglés à l'amiable seront soumis au juge compétent à Bruxelles.

Ce règlement a été rédigé à Merelbeke le 27/09/16.